

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 juin 2016**

Objet : Nouveaux marchés d'études et de travaux

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 juin, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12+2 procurations

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER (par procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Régional
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Christophe PATIER)	Conseillère régionale ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de la phase du jalon 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, il convient de lancer des nouvelles consultations pour des nouveaux marchés d'études et de travaux (il est probable que DORSAL doit lancer des marchés distincts dont certains seraient éligibles au FEDER).

Ces nouveaux marchés ciblent la mise en œuvre du FTTH sur les 3 départements (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne).

Ils seront lancés dans le cadre de procédures formalisées, sous forme de marchés à bons de commande, en application de l'article 76-I du Code des marchés publics. Certains de ces marchés prévoient le recours à l'allotissement.

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, et sous condition que les différentes étapes de ces consultations soient validées par les collectivités membres, de donner autorisation au Président pour :

- lancer les consultations pour des nouveaux marchés d'études et de travaux, en vue de la mise en œuvre du FTTH dans le cadre du Jalon 1. Les marchés seront lancés dans le cadre d'une procédure formalisée, sous forme de marchés à bons de commande,
- notifier, engager, exécuter et régler ce marché de travaux,
- signer tout document se rapportant à ce marché.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 13 juin 2016